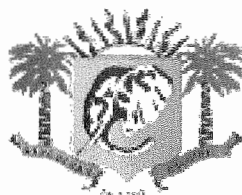


REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



**67^{EME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**DECLARATION DE
S.E.M. DANIEL KABLAN DUNCAN
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

New York, le 26 septembre 2012

A vérifier au prononcé

Excellence Monsieur le Président,
Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Excellence Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Président,

Au nom de Son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire empêché, permettez de vous adresser, Excellence Vuk Jeremic, les chaleureuses félicitations du peuple et du Gouvernement ivoiriens pour votre brillante élection à la présidence de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais vous assurer de la pleine collaboration de la représentation ivoirienne au succès de votre mandat.

Je voudrais également adresser à votre prédécesseur, **S.E.M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser**, toute la satisfaction de ma délégation pour le travail accompli et les résultats encourageants enregistrés sous sa présidence. Son engagement pour la cause commune a permis à notre organisation de jouer pleinement le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies.

Je renouvelle au Secrétaire général, S.E.M. Ban Ki-Moon, mes sincères remerciements pour son engagement déterminé et les efforts consentis sans relâche en faveur de la paix dans le monde entier. Je lui réitère encore une fois l'infinie gratitude du Président de la République et celle de la nation ivoirienne toute entière pour l'engagement sans faille dont il a fait preuve pour la Côte d'Ivoire. A travers le Secrétaire général, c'est également à l'ensemble des personnels civils et militaires des Nations Unies que je rends hommage pour leurs inlassables actions en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde.

Monsieur le Président,

Le thème retenu pour le débat général de cette session, à savoir : « **l'ajustement ou le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques** » se situe d'une part, dans le prolongement du thème de la session précédente et surtout, nous renvoie au cœur des idéaux de San Francisco qui ont conduit à la naissance de notre Organisation commune.

En effet, les buts assignés aux Nations Unies dans sa Charte se résument au **triolet de la paix, de la liberté et du développement**.

Afin d'atteindre ces buts gravés dans la Charte des Nations Unies, les pères fondateurs de cette Organisation ont institué **un système de sécurité collective basé sur deux principes majeurs** : l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales et l'obligation de règlement pacifique.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui encore, plus que hier, nous devons renforcer notre système de sécurité collective et nous assurer qu'il est doté de tous les moyens nécessaires à son efficacité.

Pour sa part, le Président de la République de Côte d'Ivoire **SEM Alassane OUATTARA** s'engage à s'inscrire dans le droit fil de la politique de paix et de dialogue, principes érigés en valeur cardinale par feu le Président **Félix HOUPHOUËT-BOIGNY** qui a marqué son temps et l'histoire de la Côte d'Ivoire, voire du continent africain, par son approche pragmatique **du règlement des conflits par le dialogue**.

C'est pourquoi le Président Alassane OUATTARA ne ménage aucun effort dans la recherche de solutions durables **autant à la crise nationale post-électorale en Côte d'Ivoire qu'au niveau régional, avec notamment les situations au Mali et en Guinée Bissau**.

En effet, la sécurité de l'Afrique de l'Ouest est sérieusement mise à mal par des crises militaro-politiques orchestrées par des militaires et des mouvements rebelles ou terroristes, **notamment au Mali et en Guinée-Bissau**.

La CEDEAO qui a toujours privilégié la voie de la négociation, comme nous y invite fort à propos le thème de la présente session, travaille inlassablement à un dénouement heureux de ces crises, pour **le retour à l'ordre constitutionnel et la restauration de la démocratie au Mali et en Guinée-Bissau**.

Si la situation s'est sensiblement normalisée en Guinée-Bissau, elle demeure encore très préoccupante au Mali où des mouvements rebelles alliés à des réseaux terroristes, occupent encore les principales villes du Nord qu'ils pillent et saccagent en toute impunité pour l'heure.

Déterminée à mettre un terme à cette occupation abusive du Nord-Mali, la CEDEAO envisage un déploiement d'une force militaire, **à la demande du Gouvernement malien**, pour aider l'armée malienne à accomplir efficacement sa mission régaliennne de défense de l'intégrité territoriale.

La mise en place et l'envoi d'une telle force requiert un appui conséquent de l'Union Africaine, des Nations Unies et de tous les partenaires au développement. En effet, la présence de mouvements apparentés à des groupes terroristes dans le Nord-Mali constitue une véritable menace susceptible d'entraîner, si rien n'est fait, l'implosion de toute la région ouest-africaine et du Sahel.

Monsieur le Président,

Lorsque l'on considère les entités non étatiques impliquées dans les conflits actuels en Guinée Bissau et au Mali, notamment les réseaux terroristes, les groupes armés liés aux réseaux de criminalité transnationale et à la piraterie dans le golfe de Guinée, force est de réaliser combien **sont incomplets les instruments actuels de règlement des crises**, qui sont essentiellement fondés sur la négociation et la conciliation.

Il est aujourd'hui, sans conteste, que la recrudescence du terrorisme dans la région du sahel en général, et dans le nord du mali en particulier, en fait un sanctuaire, une zone de non droit, qui confronte l'Afrique de l'Ouest à la montée d'autres fléaux dangereux pour la sécurité non seulement de la région mais aussi des régions plus éloignées telle que l'Europe. Il s'agit notamment:

- du trafic et surtout du transit de drogues et stupéfiants en provenance d'autres régions du globe ;
- du trafic illicite d'armes ;
- de la criminalité transfrontalière et du terrorisme ;
- de la piraterie dans le golfe de Guinée.

L'éradication de ces fléaux, faut-il le rappeler, appelle une action concertée et diligente de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des Nations Unies.

Je me réjouis, à cet égard, de **la création du Centre des Nations Unies pour combattre le terrorisme, financé et abrité par l'Arabie Saoudite**

Je me réjouis également de **la proposition faite par notre Secrétaire général de designer un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme** et voudrais l'assurer du soutien de la Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président,

La criminalité transfrontalière, le trafic de drogue, la traite des êtres humains, les actes de piraterie dans le golfe de Guinée et la dégradation de l'environnement sont autant de menaces pour le monde en général et l'Afrique en particulier.

C'est à juste titre que l'Organisation Maritime Internationale (OMI) recense, dans son rapport annuel de 2010, la côte ouest africaine **parmi les 6 principaux foyers** de piraterie dans le monde.

Certes, la responsabilité des mesures à mettre en œuvre pour combattre ces fléaux incombe d'abord aux Etats de la sous région et aux principales organisations sous régionales.

Je me réjouis à cet égard de ce que le 41^{ème} sommet de la CEDEAO, réuni à Yamoussoukro les 28 et 29 juin 2012, ait décidé de **convoquer un sommet conjoint des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale** pour prendre des mesures concertées sur la piraterie et la criminalité transnationale organisée dans le golfe de Guinée, conformément à la **résolution 2039** du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Cependant, malgré la bonne volonté qui les anime, les pays de la sous-région ne peuvent pas venir à bout, à eux seuls, des menaces qui pèsent sur la sécurité maritime.

Mon pays accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de faciliter l'organisation d'un sommet des chefs d'Etat de la région devant permettre l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime, en collaboration avec l'Union Africaine.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombre d'Etats africains et non africains, souhaite vivement que notre Organisation puisse adopter à terme rapproché un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes suite aux efforts déployés par toutes les parties pour arriver à un consensus.

La communauté internationale ne doit pas manquer l'opportunité historique **de mieux réguler, à défaut de l'interdire, un commerce dont les conséquences conduisent chaque année à la mort de quelques 500.000 personnes et qui est la source principale d'un nombre important de violations des droits humains, de déstabilisation de nos Etats, d'aggravation de**

la paupérisation des populations et surtout de **menace constante à la paix et à la sécurité régionale et internationale.**

Monsieur le Président,

Concernant les relations entre Développement économique et Environnement, la Conférence mondiale sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil, en juin dernier, donne la pleine mesure de ce que nous sommes capables de faire tous ensemble en vue de l'édification d'un monde meilleur pour les générations actuelles et celles à venir car **les effets conjugués des crises alimentaires, énergétiques et écologiques menacent la paix et la sécurité de l'humanité.**

Des moyens existent pour juguler ces crises qui sont loin d'être une fatalité. **Parvenir à un monde débarrassé de la famine et de la faim relève du domaine du possible.**

Notre monde est capable de subvenir à ses besoins énergétiques, s'il s'en donne les moyens nécessaires.

A cet égard, les Objectifs de Développement Durables (ODD) institués de façon consensuelle dans le cadre d'un développement durable respectueux de l'environnement constituent sans aucun doute une avancée notable.

Monsieur le Président,

Alors que le système international connaît des bouleversements rapides et profonds et que des réformes sont engagées dans divers domaines de la gouvernance mondiale, il est difficile de s'expliquer les nombreux attermoissements constatés dans la réforme du Conseil de Sécurité, organe se trouvant être le cœur de notre système actuel de sécurité collective.

Aussi, au moment où nous entreprenons le huitième round des négociations intergouvernementales consacrées à la réforme du Conseil de Sécurité et tenant compte des faiblesses de notre système de sécurité collective telles qu'énumérées antérieurement, **la Côte d'Ivoire voudrait lancer un appel à la flexibilité et à l'esprit de compromis de toutes les délégations.**

Il importe d'agir et d'agir vite car la composition du Conseil de Sécurité est **la clé de voûte** du système de sécurité collective en ce sens que cette composition devrait être conçue pour lui donner le maximum d'efficacité.

En effet, pour que le Conseil de Sécurité puisse **être efficace dans ses décisions lorsqu'il consacre les 2/3 de son temps de travail au continent africain, il est plus qu'impératif que l'Afrique dispose d'une position de membre permanent avec droit de veto et selon les modalités définies dans le consensus d'Elzuéni.**

En prenant dûment en compte la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, la réforme du Conseil de Sécurité pourrait être une occasion historique que la communauté internationale se devra de saisir pour réparer **une anomalie** dans les relations internationales.

Fort de ce qui précède, je forme le vœu que les prochaines négociations sur la réforme du Conseil de Sécurité soient couronnées de succès pour **voir un Conseil véritablement représentatif des réalités de notre histoire commune et du monde d'aujourd'hui.**

Monsieur le Président,

Des changements profonds s'opèrent partout dans le monde, parfois sous la pression de la rue ou à l'issue de conflits sanglants : hier, c'était notamment la Libye, aujourd'hui, c'est la Syrie.

La communauté internationale a le devoir de persévérer dans la recherche de solutions durables par des moyens pacifiques car l'aspiration des populations à plus de bonheur, de liberté politique et de bien-être social et économique est une réalité irréversible.

Sur le principe de la responsabilité de protéger les civils, les décisions adoptées par les Chefs d'Etats et de Gouvernements, lors du Sommet Mondial de 2005, restent pertinentes.

Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Permettez moi de dire quelques mots sur la situation dans mon pays : grâce au précieux soutien de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, la Côte d'Ivoire est sortie de la crise militaro-politique qui a sérieusement secoué les bases de son développement économique et social près d'une décennie durant.

Résolument engagée sur la voie de la reconstruction post-conflit et dans un souci de cohésion nationale, la Côte d'Ivoire a réalisé **des progrès considérables aux plans politique, économique, social, sécuritaire et humanitaire**, depuis le 21 mai 2011, date officielle d'entrée en fonction de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

Ces résultats ont été possibles grâce à la détermination du Gouvernement ivoirien à mettre en œuvre les trois axes prioritaires définis par le Président de la République dès sa prise de fonction, à savoir :

- la sécurité et la stabilité pour lesquelles les importants efforts conjugués du Gouvernement et de l'ONUCI ont permis une évolution positive de la situation, même à l'Ouest du pays qui constitue la zone la plus difficile ;
- la réconciliation nationale à travers la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) et le cadre permanent de concertation mis en place en vue de maintenir le dialogue entre les différents acteurs politiques ;
- la reconstruction et la relance économique qui sont déjà en bonne voie avec **un taux de croissance du PIB estimé à plus de 8% en cette année 2012**. La conjoncture économique s'est largement améliorée avec le soutien de nos partenaires au développement, notamment depuis l'atteinte du point **d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012**.

L'allègement de la dette extérieure qui en découle et l'adoption du Plan National de Développement pour la période **2012-2015** permettent à la Côte d'Ivoire d'espérer atteindre à terme rapproché un taux de croissance économique à deux chiffres indispensable pour faire de notre pays « **un pays émergent à l'horizon 2020** » selon la vision du Président Alassane OUATTARA.

Monsieur le Président,

Forte de son expérience douloureuse, notamment de la crise post-électorale de décembre 2010 à avril 2011 qui a engendré plus de 3.000 morts, de nombreuses invalidations et des pertes importantes et destructions de biens publics et privés, la Côte d'Ivoire a décidé de mettre un point d'honneur à mener le combat pour éviter qu'un autre pays ne connaisse ce type de situation.

A cet effet, la Côte d'Ivoire relève que les Nations Unies ont effectué un pas important en adoptant, après les drames humanitaires du Rwanda et de la Bosnie-Herzégovine, le principe de la responsabilité de protéger les civils dans les conflits armés.

C'est en application de ce principe que la Côte d'Ivoire peut aujourd'hui présider aux destinées de la CEDEAO et contribuer activement à édifier l'œuvre commune d'intégration régionale en Afrique.

Aussi, ma Délégation se félicite-t-elle des initiatives prises pour rendre opérationnelle **la responsabilité de protéger** que nous considérons comme un important instrument de prévention et de résolution pacifique des conflits.

Nous voudrions à cet effet saluer l'initiative de votre prédécesseur, le Président de la 66^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui a convié tous les Etats Membres à **un dialogue interactif informel sur cette question le 5 septembre dernier.**

Au sortir de ce forum fort utile et rempli de leçons apprises, la Côte d'Ivoire, à l'instar du Secrétaire Général des Nations Unies, demeure convaincue que **le principe de responsabilité de protéger est arrivé à maturité et qu'il s'agit maintenant de le rendre opérationnel.**

Sur cette base, la **Commission de la CEDEAO et le Global Centre for the Responsibility to Protect ont conjointement organisé, les 11 et 12 juin 2012 à Abuja au Nigéria, un Forum régional sur le principe de la responsabilité de protéger.** Cette importante rencontre a permis d'identifier et d'évaluer l'efficacité des cadres, institutions et pratiques en vigueur au sein de notre espace communautaire dans les domaines de prévention et de protection des populations contre les atrocités de masse en période de conflits.

Une rencontre similaire sur le même sujet est prévue en Côte d'Ivoire à la fin de cette année.

Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, en conclusion de mon propos, **renouveler les remerciements de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, de son Gouvernement et du Peuple ivoiriens aux Nations Unies et à la communauté internationale toute entière,** pour leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire, conditions essentielles de son développement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

